

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°24 du 13 juillet 2009**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)**

**Texte n°21**

**ARRÊTÉ**

portant dissolution de la brigade de recherches de Fréjus (Var).

*Du 19 juin 2009*

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

**ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade de recherches de Fréjus (Var).**

*Du 19 juin 2009*

NOR D E F G 0 9 5 1 4 0 6 A

---

*Références :*

Code de la défense - partie réglementaire, III.  
Code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R.15-22 à R.15-26 (n.i. BO).  
Décret du 20 mai 1903 (mention BO/G, p. 1017 ; BOEM/G 39, p. 3. ; BOEM 650.1) modifié.  
Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 650.2

*Référence de publication :* BOC N°24 du 13 juillet 2009, texte 21.

---

Art. 1er. La brigade de recherches de Fréjus (Var) est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Art. 2. Le commandant de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, commandant la gendarmerie pour la zone de défense Sud, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général d'armée,  
directeur général de la gendarmerie nationale,*

Roland GILLES.